

Séance du 9 juillet 2015

Nombre de conseillers: En exercice: 15 Présents: 12 Votants: 12

L'an deux mil quinze le neuf juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Claude AUVINET.

date de convocation: 4 juillet 2015

présents: AUVINET Jean Claude, MERLET Serge, FORTIN Christophe MAUME Simone, RENOU Paule, PROUX Manuel COULAIS Jérôme DASSOT Maryline TETRAULT Maryse SOULARD Anne-Lise BRIENS Guillaume GAUTRON Julien

excusés: , BENIT Julien GROLLEAU Magalie PUAUD Hélène

secrétaire de séance : TETRAULT Maryse

2015/07/01 : Reprise d'une concession du cimetière

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par Mr et Mme POQUET qui avait acquis en 2006 une concession cinquantenaire dans le cimetière communal pour la somme de 80 €.

Il indique que ces derniers, par courrier, ont émis le souhait d'abandonner leur concession pour acquérir une caverne pour une durée de 15 ans au tarif établi par la commune soit 300 €.

Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à leur demande par un remboursement total de la première concession.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Un titre de recette de 300 € ainsi qu'un mandat de dépense de 80 € seront transmis au receveur municipal en même temps qu'un nouveau titre de concession.

2015/07/02 : Participation financière au « Prix des Incorruptibles »

Un courrier émanant de la directrice de l'école publique est parvenu concernant une demande d'aide financière pour participer à une manifestation culturelle « le prix des incorruptibles » avec les enfants du CP au CM2.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'acquérir des livres adaptés aux élèves du primaire qui, après lecture, participeront à un jury en fin d'année ; le coût de la sélection des livres est chiffré à 163.31€. Il précise que la commune participe depuis de nombreuses années à ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de participer financièrement à cette manifestation culturelle en prenant en charge l'acquisition des livres pour un montant de 163.31 € pour l'année scolaire 2015-2016.

2015/07/03 : Participation au centre médico-social de Chantonnay

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la commune de La Réorthie dépend du centre médico scolaire de Chantonnay pour les enfants des écoles. Il fait part d'un courrier de la mairie de Chantonnay qui demande une participation symbolique par élève afin de compenser en partie les frais de fonctionnement de ce centre supportés par cette dernière.

La participation financière demandée est de 0.50 € par enfant rattaché au centre soit pour l'année 2011-2012 une somme de 48.50 € pour un effectif de 97 élèves concernant les deux écoles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable pour le versement d'une participation de 48.50 € aux frais du centre médico scolaire de Chantonnay pour l'année scolaire 2012-2013

2015/07/04 : Participation du Club de foot aux dépenses d'eau du stade

Monsieur le maire communique aux membres présents le montant de la facture réglée par la commune et correspondant à la consommation d'eau au stade de football soit 1009.50 € pour les 673 m3 dépensés sur l'année 2014.

Une participation financière étant demandée chaque année au club de football, l'ASRPJ, il demande à l'assemblée d'en fixer le montant en indiquant que, les années précédentes, la moitié du montant de la facture était réclamée. La participation du club de football pour l'arrosage du terrain et l'alimentation en eau des vestiaires serait donc de 504.75 €, soit la moitié de la dépense effectuée.

Il rappelle que par délibération du 24 février 2011, le conseil municipal s'était engagé à prendre en charge le coût de l'abonnement du compteur électrique du stade, le club a donc présenté sa facture qui s'élève à 221.69 € pour l'année 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge Monsieur le Maire d'émettre un titre de recettes de 283.06 € à l'encontre du club de foot, l'ASRPJ, correspondant à la participation aux dépenses d'eau diminuée de la prise en charge financière par la commune du compteur d'électricité du stade pour l'année 2014.

2015/07/05 : Affectation et distribution des revenus des terres des Bois Gâts

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est chargé de la gestion des terres des « Bois Gâts » et qu'il doit ainsi procéder à la révision de la liste des ayants droits à partir des foyers assujettis à la taxe d'habitation en 2014 pour certains lieux de la commune et déterminer ainsi la part de chacun en fonction des revenus.

Après avoir examiné la liste des ayants droits par agglomération et lieudit, le conseil municipal arrête le nombre des ayants droits à 445

Il détermine le montant des revenus à distribuer comme suit

Fermage 2014	3953.84
Reliquat 2013	19.86

3973.70

- impôts fonciers 1072.00

soit un total de revenus à distribuer égal à **2901.70** euros

La part de chacun des ayants droits est donc fixée à **6.50** euros d'où un reliquat de 9.20 euros. Madame Vinatier, secrétaire de mairie, sera chargée de la distribution

Il précise que les revenus non distribués sont destinés à l'achat d'un bien d'équipement pouvant bénéficier au plus grand nombre. Le conseil municipal a décidé que les revenus non réclamés seraient affectés à l'achat de bancs d'extérieurs et à la participation aux équipements sportifs pour les jeunes dans le cadre d'un projet d'un terrain multisport

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de mener à bien les opérations de distribution qui seront effectuées en mairie du 20 octobre 2015 au 31 octobre 2015.